

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2013\_18\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille treize , le mardi 16 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 11 Avril 2013

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

**Objet : Admission en non valeur**

Monsieur le Maire expose les états de Monsieur le Trésorier, des admissions en non-valeur.

Après avoir pris connaissance de la dette de Mme X, le Conseil Municipal décide de prendre la somme de 3 155,43 € en non valeur au titre de perte sur créances irrécouvrables après déduction du montant des cantines de 118,90 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2013 sur l'article 6541.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les états d'admission en non valeur de Monsieur le Trésorier des admissions en non-valeur pour la somme totale de 3 155,43 €;
- Décide d'affecter la somme de 3 155,43 € de Mme X, en non valeur au titre de perte sur créances irrécouvrables, sur le compte 6541;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT